



HAL
open science

Un serment dur à avaler, les manifestations pathologiques du serment.

Vérène Chalendar

► To cite this version:

Vérène Chalendar. Un serment dur à avaler, les manifestations pathologiques du serment.. Grégory Chambon; Michaël Guichard; Anne-Isabelle Langlois. De l'argile au numérique. Mélanges assyriologiques en l'honneur de Dominique Charpin, pp.203-223, 2019, 978-90-429-3872-4. hal-04118749

HAL Id: hal-04118749

<https://hal.science/hal-04118749>

Submitted on 6 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

This pdf is a digital offprint of your contribution in G. Chambon, M. Guichard & A.-I. Langlois (eds), *De l'argile au numérique. Mélanges assyriologiques en l'honneur de Dominique Charpin*, ISBN 978-90-429-3872-4.

The copyright on this publication belongs to Peeters Publishers.

As author you are licensed to make printed copies of the pdf or to send the unaltered pdf file to up to 50 relations. You may not publish this pdf on the World Wide Web – including websites such as academia.edu and open-access repositories – until three years after publication. Please ensure that anyone receiving an offprint from you observes these rules as well.

If you wish to publish your article immediately on open-access sites, please contact the publisher with regard to the payment of the article processing fee.

For queries about offprints, copyright and republication of your article, please contact the publisher via peeters@peeters-leuven.be

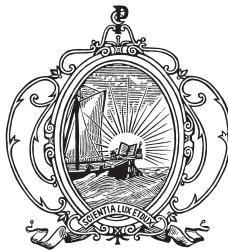
PIPOAC 3

DE L'ARGILE AU NUMÉRIQUE

MÉLANGES ASSYRIOLOGIQUES
EN L'HONNEUR
DE DOMINIQUE CHARPIN

édités par
Grégory Chambon, Michaël Guichard
et Anne-Isabelle Langlois

avec la participation de
Thomas Römer et Nele Ziegler



PEETERS
LEUVEN – PARIS – BRISTOL, CT
2019

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.	v
Bibliographie de Dominique Charpin.	vii
ABDALLAH, F., Dynasties du Yamhad (Halab = Alep)	1
ALEXANDROV, B., Posing a Question in Akkadian: <i>Wh-</i> and Other Interrogatives in Old Babylonian Letters.	13
ARKHIPOV, I., <i>Ittum</i> « signe » et <i>ittum</i> « moment » en paléobaby- lonien	47
ATTINGER, P., Našše A.	79
BÉRANGER, M., Du signe à l'enveloppe. L'enseignement du genre épistolaire à l'époque amorrite d'après un nouveau modèle de lettre scolaire avec enveloppe	125
BEYER, D., Une empreinte de sceau-cylindre du palais de Mari .	169
CANKIK-KIRSCHBAUM, E., ^D GU ₄ -DUMU- ^D UTU in Assur in mittel- assyrischer Zeit	175
CAUBET, A. & YON, M., Importation asiatique en Grèce mycé- nienne. La « <i>Combat Agate</i> » de Pylos	189
CHALENDAR, V., Un serment dur à avaler, les manifestations pathologiques du serment.	203
CHAMBON, G. & GUICHARD, M., Le monde en tableaux (I) : une étude des tablettes-registres de la grande fête d'Eštar à Mari.	225
COHEN, Y., Forging an Empire: The Land of Aštata According to the Šattiwaza Treaty (CTH 51) and Additional Sources. . .	279
COUSIN, L., Entre Ur et Eridu : réflexions autour d'une brique d'Amar-Sin	299
DE BOER, R., Pīhatni-īpiq, an official in the service of king Sumu-El of Larsa	307
DELNERO, P., Sound and Meaning in Sumerian Cultic Laments .	315
DÉMARE-LAFONT, S., Équité et légalité à Emar	357
DURAND, J.-M., Un joint dans les textes de Mari.	373

FIETTE, B., Des bateaux pour Babylone	383
FLEMING, D., Only the <i>maš'artu</i> -Priestess Speaks: The Emar Installation Rites in Scribal Context	401
FOSTER, B., Language Study and the Beginnings of the Collège de France	425
HEESSEL, N., Traum was Schönes!	441
HUOT, J.-L., Le mystère des remparts de Larsa	455
JACQUET, A. & RECULEAU, H., Tablettes paléo-babyloniennes de la collection R. F. Harper conservées à l'Oriental Institute de l'Université de Chicago	469
JOANNÈS, F., « Mettez-vous en quête de ce sceau ! »	491
JURSA, M., A 'Prisoner Text' from Birmingham	507
LACAMBRE, D., Samsī-Addu et la constitution de son empire : nouvelles données	513
LANGLOIS, A.-I., Quelques ânes en plus...	545
LAUINGER, J., Contribution to a Diplomatics of the Amarna Letters from the Levant: « la mise en page »	563
LION, B., Mariages et archives dans le Royaume d'Arraphe	583
LYONNET, B., La « céramique du Khabur » et ses relations orientales : les routes de l'étain	613
MARTI, L., Les archives de Tell Munbâqa : le cas de la maison B	639
MAUL, S., Eidesleistung und Selbstverfluchung. Überlegungen zu KAR 373 (VAT 8719)	655
MICHALOWSKI, P., Memories of Rim-Sin II	669
MOLINA, M., Sumerian Judicial Procedures against Tomb Robbers	693
NEBIOLO, F., <i>Iprum</i> , <i>iptirum</i> ed altre richieste: una lettera inedita dalla collezione dell'Iraq Museum di Baghdad	713
NEUMANN, H., Bemerkungen zur Identität und Rolle des <i>qajjāp(ān)um</i> in § 5/6 des Edikts Ammi-šaduqa	731
NICOLLE, C., La formation d'une culture régionale en Djézireh, le témoignage d'une tombe de guerrier de la période amorrite	739
OTTO, A., Official Seal Motifs at Larsa and Ur in the 19 th Century BC	763
OWEN, D., 'Death for Default' Redux. Akkadian Field Cultivation and Other Akkadian Contracts from Iri-Sağrig	777

PARPOLA, S., The Sumerian 2 nd Person Pronoun, and Latin and French Morphophonemics	799
POZZER, K., Les divinités au féminin – une étude des sceaux-cylindres mésopotamiens	813
RADNER, K., Mistakes were Made ... on the Throne base of Shalmaneser III of Assyria	833
RAMEZ, M., « Tu représenteras parfaitement la force de mon héroïsme ! » La diorite comme vecteur de l'idéologie royale au pays de Sumer et d'Akkad (III ^e -II ^e millénaires av. J.-C.)	841
ROTH, M., Seductress or Victim? Another Look at Laws of Ur-Namma §§6-8	879
SALLABERGER, W., Who Is Elite? Two Exemplary Cases from Early Bronze Age Syro-Mesopotamia	893
SASSON, J., Vile Threat: The Rhetoric of a Marital Spat	923
SHIBATA, D., The Gods of Ṭabetu during the Middle Assyrian Period and their Genealogy	943
STEINKELLER, P., Texts, Art and Archaeology: An Archaic Plaque from Mari and the Sumerian Birth-Goddess Ninhursag	977
STOL, M., Old Babylonian <i>kišdātum</i> , “what one may get”	1013
TANRET, M., Gimil-Marduk. Une carrière de juge ou un juge de carrière ?	1031
THOMAS, A., L'adorant de Larsa au Louvre	1059
VAN KOPPEN, F., Itur-Asdu of River Silakku. A Contribution to the Kingship of Hammurabi of Babylon	1081
VAN LERBERGHE, K., Abiešuh's Year Four	1103
VELDHUIS, N., Word Studies: Ur III and ePSD2	1113
WASSERMAN, N., Mesopotamian Underwear and Undergarments	1125
WESZELI, M., Two Dossiers of Boat Owners and Hirers of Small Watercraft from the Area of Yahrurum šaplûm	1145
WILHELM, G., Mari hurr. Nr. 8	1181
YAMADA, S., Sim'alites at Ṭabatam and the Origin of the Kingdom of the “Land of Hana”	1189
ZGOLL, A., Mythos als rituell aufgeführtes Drama. Inthronisation, Tempelschöpfung und Stadtgründung im altbabylonischen Lied auf Bazi	1209
ZIEGLER, N., La <i>qadištum</i> dépouillée	1243

UN SERMENT DUR À AVALER, LES MANIFESTATIONS PATHOLOGIQUES DU SERMENT

Vérène CHALENDAR*

En 1997 paraissait « Manger un serment » dans les actes du colloque *Jurer et Maudire*. À cette occasion, Dominique Charpin avait examiné les expressions *nîšum akālum* (« manger un serment ») et *asakkum akālum* (« manger un tabou ») documentées par plusieurs tablettes paléobabyloniennes. Il avait suggéré l'existence d'un rituel accompagnant le serment, rituel destiné à fournir un support physique à la parole solennelle. De fait, en Mésopotamie, le serment est envisagé comme un agent intimement et physiquement lié à la personne du jureur à la faveur de l'ingestion ou de l'onction. Ce lien, constitué lors de la cérémonie du serment, en actualisait le caractère pathogène en cas de parjure et constituait, selon une expression empruntée à S. Démare-Lafont¹, une « justice littéralement incorporée ». En 2010, D. Charpin a poursuivi sa réflexion sur les gestes symboliques associés au serment², dans cette étude, il rapprochait la documentation de la pratique paléobabylonienne, de celle du I^{er} millénaire av. J.-C. Ainsi, des formules trouvées dans le « Traité de succession d'Assarhaddon » paraissent attester de la persistance de cette pratique rituelle et de la conception du serment comme une force destructrice latente chez le jureur. Directement inspirée par ses travaux sur le serment, c'est avec un grand plaisir que j'offre à mon directeur de thèse, cette modeste contribution qui consistera en une introduction aux manifestations pathologiques du serment dans la documentation du I^{er} millénaire av. J.-C.

La conception d'un Serment³ pathogène s'exprime dans différents types de textes : magiques à l'instar de *Šurpu* ou *Maqlû*, médicaux avec le SA.GIG et les prescriptions thérapeutiques, ou encore dans les textes de la pratique, à l'exemple des traités. Chaque corpus renseigne, à sa manière, sur les manifestations pathologiques attribuées au Serment. Au

* Post-doctorante, UMR 7192, Paris, et Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg, IKGf.

¹ S. Démare-Lafont 2015, p. 20.

² Cf. D. Charpin 2010, p. 37-42 et 2010b, p. 45-47.

³ La majuscule sera utilisée pour évoquer le Serment en tant qu'entité pathogène.

travers de descriptions plus ou moins littéraires dans les incantations, via des tableaux cliniques détaillés dans les tablettes médicales, et par le biais des formules de malédiction dans les textes de la pratique. Mais est-il possible de dégager de ces différents corpus, une conception commune du Serment ?

Ne prétendant pas à l'exhaustivité, cette étude s'efforcera de mettre en lumière quelques unes des caractéristiques emblématiques du Serment pathogène par la confrontation de la documentation savante et de celle de la pratique du I^{er} millénaire av. J.-C. Nous esquisserons dans un premier temps un portrait du Serment, par la suite, nous nous intéresserons à ses manifestations pathologiques dans les textes thérapeutiques, et nous examinerons, dans un dernier volet, l'action du Serment pathogène dans la documentation de la pratique.

1. PORTRAIT DU « SERMENT »

1.1. Vocabulaire

Les formulaires juridiques permettent de constater l'étendue du champ lexical du serment⁴. Au sein de cette abondante terminologie, le terme *māmītu*, également documenté dans les textes médicaux, retient plus particulièrement notre attention. En contexte médical, il est le plus souvent rencontré sous ses graphies idéogrammatiques nam.érim.(ma)/nam.rim. *Māmītu* revêt plusieurs dimensions, puisqu'il désigne le serment en tant que promesse solennelle, la malédiction qui s'abattra sur le parjure⁵, ainsi qu'une entité surnaturelle, sorte de personnification de la malédiction⁶.

1.2. Le Serment personnifié

L'un des possibles aspects incarnés du Serment est illustré par le texte SAA 3-32 : r. 7. Ce document offre une vision des enfers et décrit le Serment aux côtés d'autres entités infernales. Hybride, il y est affublé

⁴ Cf. l'étude de M. Sandowicz 2012, p. 9-14 pour les noms renvoyant au serment dans les formulaires juridiques du I^{er} millénaire av. J.-C.

⁵ Cf. CAD M/1, p. 189 sub *māmītu*, ainsi que l'étude de K. Van der Toorn 1985, plus spécifiquement les pages 50 à 53.

⁶ Sa graphie idéogrammatique est alors accompagnée du déterminatif divin (^dnam.érim).

d'une tête de chèvre ainsi que de mains et de pieds humains⁷. Si le corpus cunéiforme documente la réalisation de représentations du Serment dans le cadre des rituels thérapeutiques⁸, par des figurines ou des représentations en deux dimensions⁹, aucune n'est, à notre connaissance, identifiée de façon absolument certaine. Notons, cependant la suggestion de P. Zilberg et W. Horowitz¹⁰ qui reconnaissaient le Serment sur une tablette thérapeutique consignant des remèdes contre la démonsse Lamaštu. Si la proposition est intéressante, il faut néanmoins souligner qu'elle avait été corrélée avec la lecture de la dernière ligne de cette tablette faite par les éditeurs : « an oath with the feet of the go[at]¹¹ », une interprétation depuis rectifiée par E. Jiménez¹².

La compilation magique *Šurpu*¹³ renseigne, quant à elle, sur la filiation divine du Serment. Ainsi, *Māmītu* est une fille d'Anû¹⁴, le dieu du ciel¹⁵. Cette origine cosmique est également rappelée plus loin dans *Šurpu* puisqu'il y est dit que « Serment est descendue¹⁶ depuis le milieu du ciel »¹⁷ dans le cortège des maladies-*dimītu* et *aḥḥāzu*, elles aussi personnifiées, et avec lesquelles le Serment envoie fléaux et maladies sur la population.

⁷ SAA 3-32 : r. 7 'd'[nam].erim sag.du udu.ùz šu^{II} gīr^{II} lúmeš.

⁸ Par exemple dans BAM 234 (cf. S. Maul 2004 pour un commentaire et une réflexion sur le serment dans les textes médicaux cunéiformes), cf. aussi le CAD M/1, p. 194 sub *māmītu* 2' c) pour d'autres références. La fabrication d'effigies représentant le mal destinées à être, soit détruites, soit éloignées du patient, est bien attestée par les rituels thérapeutiques mésopotamiens. Ce procédé était notamment employé pour lutter contre la démonsse-Lamaštu ou encore contre la sorcellerie.

⁹ La réalisation de représentations en deux dimensions est connue par les amulettes, mais aussi par les textes qui documentent des figurations sur supports périssables (cf. W. Farber 2014, p. 187 l. 2 pour un dessin de la Lamaštu sur un mur), voire même éphémères (cf. M. Geller 2016, p. 313 l. 74', qui documente la représentation du Serment dessinée dans de la farine).

¹⁰ P. Zilberg & W. Horowitz 2016, p. 183.

¹¹ P. Zilberg & W. Horowitz 2016, p. 179, r. 16' *ma-mit* 'gīr' à[z...].

¹² E. Jiménez 2018, propose de lire la ligne r. 16' *ba-rū u up-'puš*,(TU)' [...].

¹³ Cf. E. Reiner 1958.

¹⁴ Cf. E. Reiner 1958, p. 12, *Šurpu* I : r. ii 6' én *ma-mit* dumu.[s]al ^d*a-nim*.

¹⁵ Le dieu Anû a également engendré la très redoutée démonsse Lamaštu (cf. W. Farber 2014, p. 299), elle aussi, bien représentée dans les textes médicaux.

¹⁶ L'entité Serment est féminine comme le suggère sa description dans SAA 3-32 (avec une tête de chèvre et non de bouc), ainsi que sa désignation par « fille d'Anû » dans *Šurpu*.

¹⁷ Cf. E. Reiner 1958, p. 36 *Šurpu* VII 3/4 : nam.erim ša.an.na.ta im.ta.e₁₁.d[è] / *ma-mi-tum ul-tu qí-rib an-e ur-da*.

2. LE SERMENT PATHOGÈNE DANS LA THÉRAPEUTIQUE

Le texte BAM 234 est particulièrement intéressant, car en plus de fournir un tableau clinique détaillé, il retrace l'origine de la maladie « Main du Serment » (šu.nam.rim.ma)¹⁸. L'état du patient est compris comme ayant été provoqué par une faute commise par un membre de sa famille, une transgression qui, comme l'a remarqué S. Maul, devait être perçue comme un parjure à l'encontre des dieux¹⁹. Il est très rare de retrouver le développement de cette chaîne de causalité dans les textes médicaux. Si l'origine des états pathologiques est claire dans la documentation de la pratique (c'est le non-respect des clauses du contrat ou du traité qui entraîne l'activation de la malédiction prononcée par le jureur lors de la prestation de serment), dans la vie quotidienne, l'origine de la maladie n'est pas toujours connue du patient ni forcément comprise par le thérapeute. Cependant, en Mésopotamie, déterminer l'origine de la maladie constituait une condition *sine qua non* pour parvenir à la guérir²⁰.

2.1. Dans les incantations — l'exemple de Šurpu

Au Proche-Orient ancien, plusieurs disciplines, et donc différents experts (*āšipu*, *asû*, *mašmaššu*), étaient mobilisées dans les soins apportés aux malades. La thérapeutique mésopotamienne repose sur une synergie de moyens, qualifiés par certains, de magiques et de médicaux. Les séries *Šurpu* et *Maqlu*²¹ sont les représentants emblématiques des textes magiques thérapeutiques.

¹⁸ Ce texte a fait l'objet de nombreux commentaires, cf. S. Maul 2004, mais aussi entre autres E. Ritter & J. Kinnier-Wilson 1980 ; G. Buisson 2016 et 2016b, A. Attia 2018 etc. Nous renvoyons à G. Buisson 2016 pour plus de références.

¹⁹ S. Maul 2004, p. 85 « Diese Tabuüberschreitung wird als Eidesverletzung gegenüber den Göttern verstanden, die darüber in Zorn geraten ». L'emploi du terme *arnu* qui désigne la faute entraînant la « Main du Serment » dans BAM 234 permet peut-être d'être moins restrictif et de recouvrir toutes sortes de transgressions, pas uniquement la violation d'un serment à proprement parler. Ceci fait écho aux possibilités pléthoriques d'attraper le *māmītu* telles qu'elles apparaissent consignées dans la troisième tablette de *Šurpu* (cf. E. Reiner 1958, p. 19-24).

²⁰ C'est la rhétorique développée dans le *Ludlul Bēl Nēmeqi*. Ce texte médiobabylonien souvent rapproché de l'épisode biblique de Job, expose le cas d'un homme pieux qui fait face à une série de malheurs : discrédit, pertes et maladies, pour lesquels aucune cure ne fonctionne car la cause de son mal est non identifiée. Une importante bibliographie sur ce texte est disponible, nous ne renvoyons ici qu'à l'édition la plus récente de T. Oshima 2014, ainsi qu'à l'étude de N. Ziegler 2015 pour plus de références.

²¹ Cf. notamment les éditions récentes de T. Abusch 2015 et D. Schwemer 2017.

*Šurpu*²² est une série d'incantations qui fournit de nombreuses indications sur le Serment pathogène. Plusieurs tablettes abordent cette thématique (*Šurpu* III²³, VII²⁴ et VIII²⁵ s'y attardent plus particulièrement). L'importance du Serment dans cette série est liée à son objectif même, à savoir soulager un patient dont l'origine de la maladie n'a pu être identifiée, un cas particulièrement délicat à traiter. Il existait, en Mésopotamie de nombreux tabous²⁶ touchant tous les domaines de la vie quotidienne. Beaucoup d'entre eux n'étaient pas permanents²⁷. Par conséquent, la possibilité de transgresser involontairement un tabou, et donc potentiellement de s'exposer au Serment²⁸ était élevée et rendait l'identification de la cause de la maladie complexe, puisque le patient n'était pas toujours conscient de sa faute. Ceci pourrait expliquer la représentation importante du Serment dans les textes médicaux, de fait, si l'on ne prêtait *a priori* pas serment tous les jours, le risque de transgresser un tabou était lui, en revanche, constant. Les lignes 3 à 172 de *Šurpu* III en sont le témoignage puisqu'elles énumèrent autant de possibilités d'avoir attiré sur soi le Serment²⁹.

Les lignes 1 à 36 de *Šurpu* VII offrent une description littéraire des effets du Serment, elles relatent son arrivée sur Terre aux côtés de deux autres maladies personnifiées (*Dimītu*³⁰ émanant des profondeurs de

²² Ce texte a été édité par E. Reiner 1958, puis par R. Borger 2000 (pour les tablettes II, III, IV et VIII).

²³ E. Reiner 1958, p. 19-24 ; R. Borger 2000, p. 36-55. L'incipit de cette tablette est : *én ma-mit dū.a.bi* soit « Incantation (pour) la totalité des *māmītu* ».

²⁴ E. Reiner 1958, p. 36-39 ; R. Borger 2000, p. 56-74.

²⁵ E. Reiner 1958, p. 39-44 ; R. Borger 2000, p. 75-90.

²⁶ Cf. K. Van der Toorn 1985, M. Geller 1990 et 2012.

²⁷ Cf. L. Marti 2015, p. 52-60 à propos des tabous circonstanciels dans les hémérologies.

²⁸ Si l'on reprend l'idée de S. Maul 2004, p. 85 (cf. note 18) selon laquelle commettre une faute équivaut à se parjurer auprès des dieux.

²⁹ Cf. également *Šurpu* VIII : 48-77. Voir également les réflexions de K. Van der Toorn 1985, p. 54-55.

³⁰ Le CAD D, p. 143 sub *dimītu*, n'identifie pas la maladie. Celle-ci n'est que peu documentée et n'est pas connue des prescriptions thérapeutiques ou du SA.GIG, d'où son absence dans l'ouvrage de J. Scurlock & B. Andersen 2005. M. Geller 2016, p. 260 note 40, propose d'y voir une maladie digestive : « *dimītu*, a digestive disease [with *buru₅* as phonetic for *buru₈* 'vomiting'] ». Cette identification semble en accord avec les autres maladies personnifiées, qui paraissent se manifester en priorité dans la zone abdominale. En effet, la maladie *aḥḥāzu* est généralement rapprochée de la jaunisse (cf. J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 138 ff.), et le *māmītu* est étroitement associé aux symptômes abdominaux, cf. infra. La description collective des symptômes provoqués par ces trois fléaux dans *Šurpu* VII : 1-36 plaide en faveur d'une certaine proximité entre *dimītu*, *aḥḥāzu* et *māmītu*. Notons enfin que la proximité entre *aḥḥāzu* et Serment est bien apparente dans une des entrées du SA.GIG XXII : 16 qui note « Si un homme, lorsqu'il parle (durant son

l’Apsû, et *Aḥḥāzu* surgissant du sol). Ces trois « entités démoniaques » ont un effet ardent sur l’environnement « propageant leur émanation (*melammu*) aux 4 points cardinaux, brûlant comme le feu »³¹, elles apportent dans leur sillage la maladie. Cette thématique de la brûlure peut être observée quelques lignes plus loin, dans la version akkadienne du texte où il est écrit que *Dimītu*, Serment et *Aḥḥāzu* « consomment » les corps du peuple³². L’embrasement des corps paraît d’ailleurs être l’un des effets caractéristiques du Serment, cette même idée est à nouveau exprimée aux lignes 27/28³³.

Parmi les autres maux envoyés par ces trois entités, se trouve ce qui est traduit par les dictionnaires par « vertiges »³⁴, mais aussi des paralysies et des crampes³⁵, des symptômes qui pourraient évoquer la maladie *saḥaršubbū* sans pourtant la nommer (l. 19/20) et divers problèmes dermatologiques (l. 25/26). *Dimītu*, *Māmītu* et *Aḥḥāzu* emplissent les hommes de venin (l. 21/22) ce qui met en lumière leur caractère interne. Enfin, la toux et les problèmes pulmonaires (l. 29/30), tout comme la confusion et le trouble (l. 31-36) sont également énoncés parmi les effets pathogènes de ces trois forces destructrices.

2.2. Dans les composantes diagnostiques des textes médicaux

Le terme *māmītu* est bien attesté dans les sources médicales du I^{er} millénaire av. J.-C.³⁶. Il peut être relevé dans la compilation de pronostics et diagnostics SA.GIG/*sakkikū*³⁷, ainsi que dans les prescriptions thérapeutiques où il apparaît le plus souvent dans les indications cliniques précédant le traitement, mais aussi dans certaines formules récapitulatives de

discours) sa salive ne cesse de filer, la jaunisse-*aḥḥāzu* emplit son visage, ses entrailles se déchargent : Main du Serment : il mourra. » cf. R. Labat 1951, p. 178-179, N. Heeßel 2000, p. 253 et 259 et J. Scurlock 2014, p. 186 et 189.

³¹ Cf. *Šurpu* VII : 7/8 (E. Reiner 1958, p. 36) im.limmú.ba me.lám šú.šú.a.meš izi.gin₈ pil.pil.e.[meš] / ana šá-a-ri ir-bit-ti me-lam-me saḥ-pu ki-ma i-šá-ti ú-[x-y-z].

³² Cf. *Šurpu* VII : 10 (*ibid.*) zu-mur-ši-na ú-šar-ra-[pu].

³³ Cf. *Šurpu* VII : 27/28 (*ibid.*) [m]u sag.ba adda.bi tab.tab.e.dè / ni-šū ma-mit pa-gar-šú uš-šar-ri-ip.

³⁴ *Šidānu*, *Šurpu* VII : 16.

³⁵ Avec les verbes *ešēlu* et *ebētu* cf. *Šurpu* VII : 24.

³⁶ R. Labat 1951, p. xxiv avait dénombré les occurrences du serment dans le SA.GIG (*TDP*) : « La violation d’un serment ou d’un tabou y est invoquée 17 fois, sous le nom plus ou moins personifié de *māmīt* ». J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 506 dans leur étude extensive du SA.GIG mais aussi des indications cliniques des prescriptions thérapeutiques) notaient « Thirty-eight reasonably well-preserved medical texts contain the diagnosis “curse” or “hand” of curse ».

³⁷ R. Labat 1951, N. Heeßel 2000 et J. Scurlock 2014.

fin de traitement³⁸, ou encore en conclusion de l'énumération des ingrédients nécessaires à la préparation³⁹.

R. Labat, lors de son édition du SA.GIG (*TDP*) notait une certaine proximité entre troubles mentaux et Serment⁴⁰. K. van der Toorn, relevait quant à lui, l'importance des symptômes abdominaux et des états fébriles associés au *māmītu* dans le SA.GIG⁴¹, tandis que J. Scurlock et B. Andersen, raisonnant sur un corpus de textes élargi, prenant également en compte les indications cliniques des prescriptions thérapeutiques, ont fait le portrait d'un Serment que l'on pourrait qualifier de « multiforme ». De prime abord, il peut donc sembler difficile de dégager une cohérence derrière tous les tableaux mentionnant le Serment⁴². La multiplicité des diagnostics rétrospectifs proposés par les auteurs est révélatrice de la complexité à appréhender le Serment de façon synthétique dans les textes médicaux⁴³.

De fait, le Serment est documenté dans une variété de tableaux cliniques. Si certaines des entrées du SA.GIG évoquent des formes à l'issue fatale⁴⁴, certaines prescriptions médicales indiquent la possibilité de lever (il) le Serment⁴⁵, et plus généralement d'en guérir (ti)⁴⁶. Ainsi, certains rituels, incantations, mais aussi prescriptions thérapeutiques pouvaient être destinés à prévenir l'apparition des manifestations pathologiques du

³⁸ Par exemple BAM 52 : 44 : *mas-qit* nam.érim ; BAM 156 : 20 : *nap-šal-ti* nam.rim etc.

³⁹ Cf. ces quelques exemples relevés dans l'ouvrage d'A. Bácksay, 2018, sur les fièvres : BAM 189 : i 4'-9' (p. 202) pap 11 *ú^{mes} mar-ḥaš ḥi-miṭ* ud.[da] u [šī]-'biṭ' tu₁₅ *šim-mat ri-mu-ti šá-áš-šá-tu* šu.gedim₇ šu.nam.rim.ma ; BAM 174 : r. 28 8 *ú^{mes}* nam.érim. búr.ru.da (*ibid.* p. 186). BAM 409 : r. 23-24 pap 33 *ú.ḥá mar-ḥa-šu šá ḥi-mi-še-ti* 'šī'-biṭ tu₁₅ *šim-mat šá-áš-šá-tu* šu.gedim¹ (text: IŠxTAR) *ša-ba-<at>* nam.rim.ma¹(text : na.ma.ri.ra) (*ibid.* p. 207).

⁴⁰ R. Labat 1951, p. xxviii « Aux troubles mentaux et au délire, qui, sous leurs aspects plus ou moins graves, sont désignés d'habitude par les périphrases *šani ṭēmi, nukkur ṭēmi, šibit ṭēmi*, paraissent se référer les symptômes qui caractérisent les maladies *māmīt* et *timati(?)* ».

⁴¹ K. van der Toorn 1985, p. 81.

⁴² J. Scurlock & B. Andersen 2005 p. 506 : « The strongest impression conveyed by our review of these texts is that the conditions described tended to be chronic processes ».

⁴³ Pneumonie bactérienne, tuberculoses, infections urinaires, cirrhose, défaillance hépatique avec jaunisse chronique, méningite, lèpre etc. Cf. *ibid.* p. 506ff.

⁴⁴ Dont le pronostic est gam. Par exemple SA.GIG XXII : 16 et 19-20 (cf. N. Heeßel 2000, p. 253 et J. Scurlock 2014, p. 186). Notons aussi K. 67+ : ii 46 // BAM 124 : ii 34 : où l'on trouve le pronostic négatif *ba.úš* associé au *māmītu* (Cf. S. Choukazzian-Eypper 2016, p. 28-29).

⁴⁵ Cf. BAM 174 : r. 25-28 (cf. A. Bácksay 2018, p. 186).

⁴⁶ Dans les textes magiques on trouve fréquemment le verbe *pašāru* (libérer), et dans une moindre mesure le verbe *paṭāru* (défaire), cf. CAD M/1, p. 194 sub *māmītu* 2 b).

Serment⁴⁷, à éviter qu'une maladie ne s'aggrave et ne se transforme en une « Main du Serment »⁴⁸, ou encore à soulager un Serment déjà « activé ».

Dans les indications cliniques, plusieurs formules décrivent l'action pathogène du Serment. Ainsi, le Serment pouvait « se saisir » (*ṣabātu/dib*) du patient⁴⁹. Dans les diagnostics médicaux, le verbe *ṣabātu* peut décrire l'action d'entités surnaturelles (divinités, fantômes, démons etc.) agissant de façon prédatrice. Dans quelques cas, il accompagne d'ailleurs la forme divinisée du Serment ^dnam.érim, ce qui pourrait laisser envisager un agent pathogène surnaturel à part entière⁵⁰. Cependant, ce déterminatif divin est loin d'être systématique et n'apparaît pas toujours dans les duplicats⁵¹. De plus, le verbe *ṣabātu* traduit plus généralement un symptôme soudain et violent. Il est particulièrement employé pour les fièvres, les maladies qui se déclenchent par crises comme l'épilepsie.

L'expression « Main du Serment » est documentée à de nombreuses reprises dans les textes médicaux, dans le SA.GIG⁵² comme dans les prescriptions thérapeutiques⁵³. Si l'on trouve le plus souvent des graphies idéogrammatiques, le SA.GIG atteste de quelques exemples de graphie syllabique akkadienne ŠU *ma-mit*⁵⁴. Avec ou sans déterminatif divin, la « Main du Serment » peut également être accompagnée du verbe *ṣabātu*⁵⁵. Les expressions Main+divinité ou entité surnaturelle demeurent ambiguës, exprimant parfois, et possiblement selon les contextes (thérapeutiques ou diagnostiques), l'entité à l'origine de la maladie ou un nom de maladie⁵⁶. Dans les textes thérapeutiques, il s'avère souvent difficile de trancher. Néanmoins, certaines prescriptions paraissent mentionner la

⁴⁷ Cf. A. Schuster-Brandis 2008, p. 100-101, Kette 49 *māmītu ana amēli lā teḥē* et Kette 51 *kišpū u māmītu ana amēli lā teḥē*.

⁴⁸ Cf. J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 508 §19.315. Il ne s'agit néanmoins pas d'une prescription mais d'une lettre décrivant une procédure thérapeutique.

⁴⁹ Sur ce verbe cf. S. Salin 2015, p. 325-329.

⁵⁰ Il existe aussi la forme *šibit māmīti* soit la « prise du serment » cf. T. Abusch, D. Schwemer, et al. 2016, p. 61, l. 16.

⁵¹ Cf. par exemple BAM 49 : 5' ^dnam.érim dib-*su*, tandis que son parallèle BAM 50 : 7 ne fait pas apparaître le déterminatif divin.

⁵² SA.GIG XXII : 16 ; *ibid.* l. 19-20 ; *ibid.* l. 21 ; *ibid.* l. 22-23 ; SA.GIG XXVIII : 7-10. (Cf. N. Heeßel 2000, p. 253-254, 259, 308 et 313 ; J. Scurlock 2014, p. 186-187, 189-190, 211 et 213).

⁵³ Par ex. BAM 49 : 13' ; BAM 87 : 17 ; BAM 95 : 20 ; BAM 168 : 19 ; BAM 189 : i9' ; BAM 228 : 15 ; BAM 234 : 10.

⁵⁴ Cf. SA.GIG XXII : 16 et 21 (cf. N. Heeßel 2000, p. 253 et J. Scurlock 2014, p. 186).

⁵⁵ Par exemple BAM 49 : 13' note ^dšu.nam.érim dib-*su*, tandis que son parallèle BAM 50 : 15 note nam.érim dib-*su*.

⁵⁶ Pour des synthèses sur ce point, cf. N. Heeßel 2000, p. 49-57, et 2007.

« Main du serment » au sein d'énumérations de symptômes et de maladies (*ḫimīṭ šēti*, *šibit šāri*, paralysie-*šimmatu*, paralysie-*rimūtu*, maladie-*šaššaṭu*, « Main du fantôme », « Main du Serment », « Main de l'humanité », maladie rectale⁵⁷) ou encore en contexte d'épilepsie et avec différentes « Mains »⁵⁸. D'autres prescriptions proposent, en revanche, des indications cliniques à « double niveau de diagnostic » ce qui pourrait suggérer que le Serment était dans certains cas reconnu comme à l'origine de la maladie⁵⁹.

Face à cette variété d'expressions mentionnant le Serment, il demeure toutefois possible, sans entrer dans le diagnostic rétrospectif, de dégager quelques caractéristiques communes à ces textes diagnostiques. Ainsi, nombre de ces tableaux cliniques mentionnant le Serment font apparaître des symptômes se manifestant au niveau des entrailles⁶⁰, un constat déjà établi par D. Cadelli⁶¹. Ajoutons que les modes d'administration proposés dans ces traitements sont variés⁶², toutefois le recours à des traitements purgatifs⁶³ et des lavements⁶⁴ pourrait suggérer des procédures visant

⁵⁷ Par exemple BAM 168 : 18-19 ; BAM 189 : i 6'-12' ; BAM 226 : r. 6'-11' ; BAM 228 : 14-18 // BAM 229 : 8'-12' ; BAM 409 : r. 23-24.

⁵⁸ Cf. AMT 96, 3 : 1-13 « Main du fantôme », épilepsie-*bennu*, « Main d'Ištar » etc. ou encore AMT 96, 7 : 1-12 « Main du Serment », « Main du fantôme », « Main de l'humanité », « Main du dieu », « Main d'Ištar ».

⁵⁹ Cf. BAM 87 : 14-17 : (...) na bi tūn.gi[g gig šu n]am.érim kur-*su* soit « (énumération de symptômes) cet homme [souffre] d'une mala[di]e hépatique : [la Main du S]erment l'a atteint » (cf. J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 144 §6.142). Voir aussi BAM 95 : 19-20 // AMT 53, 9 : 5'-6' (...) na bi dūr.gig šu ⁴nam.érim « (énumération de symptômes) cet homme [souffre] d'une maladie rectale : Main du Serment », (cf. *ibid.*, p. 253 §11.36).

⁶⁰ BAM 52 : 39-46 (cf. A. Bácskay 2018, p. 179-180) ; BAM 49 : 9'-20', et 21'-31' (cf. *ibid.*, p. 72-74) ; BAM 87 : 14-17 ; BAM 201 : 23-28 (cf. *ibid.*, p. 106-107) ; BAM 156 : 1-3 (cf. J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 129 §6.71) ; Cf. SA.GIG XXII : 19-20 ; 25 ; 26-27 ; 28 ; 29-30 ; 31-32 (cf. N. Heeßel 2000, p. 253-254 et 259 ; J. Scurlock 2014, p. 186-187 et 189-190).

⁶¹ D. Cadelli 2000, p. 403-404 : « la situation particulière des maladies internes du système digestif se manifeste également à travers le fait qu'elles sont l'expression privilégiée de désordres impliquant des serments manqués (...). Le lien entre la forme prise par la maladie *mamītu* "parjure" et le sacrilège initial du serment pourrait tenir à la modalité du geste rituel accompagnant le serment ». Cf. également K. Van der Toorn 1985, p. 80-81.

⁶² Par exemple la tablette BAM 156 propose des lavements (11-14), des pansements (15-16), des ablutions (17-18) (*narmaktu*), des baumes (19-20) (*napšaltu*) etc.

⁶³ BAM 49 : 8' nu *pa-tan nag-šú ina dūr-šú si.sá-ma ti-ūṭ* « tu lui donneras à boire à jeun, il évacuera par l'anus et il guérira ».

⁶⁴ Par ex. BAM 49 : 20' et r. 31 *ana dūr dub-ak ina dūr-šú si.sá-ma ti-ūṭ* « tu lui déverseras dans l'anus, il évacuera par l'anus et il guérira » ; BAM 226 : r. 14'-15' : ¹⁴(...) *ana dūr* ¹⁵[d]ub-*ak-ma* ti.

à évacuer l'agent pathogène potentiellement ingéré⁶⁵. Dans le cadre de ces maladies internes, le Serment pouvait s'accompagner de perte d'appétit⁶⁶ et/ou de l'impossibilité de retenir la nourriture dans le corps⁶⁷, conduisant à un état grave, exprimé notamment par le verbe *šaḥāhu*, parfois trouvé en association avec les chairs⁶⁸. Notons enfin la place importante des « fièvres » dans ces tableaux cliniques associés au Serment⁶⁹.

3. LES MANIFESTATIONS PATHOLOGIQUES DU SERMENT DANS LA DOCUMENTATION DE LA PRATIQUE : LE CAS DU « TRAITÉ DE SUCCESSION D'ASSARHADDON »

L'examen de la documentation thérapeutique du I^{er} millénaire av. J.-C. nous a permis d'approcher plus précisément le Serment et de mettre en lumière certains traits caractéristiques de son action pathogène. Ces quelques axes directeurs résultant de l'analyse des textes thérapeutiques serviront d'ancrage à notre étude des manifestations pathologiques du Serment telles qu'elles apparaissent dans la documentation de la pratique de l'époque. Nous les explorerons plus particulièrement à partir des formules de malédiction.

⁶⁵ D. Cadelli 2000, p. 397 avait fait le constat suivant sur les traitements émétiques et purgatifs : « leur portée dépasse la simple évacuation de matière par voie haute ou basse pour rejoindre le concept étiologique de l'exogénéité ennemie ».

⁶⁶ Chez l'adulte à l'instar de BAM 234 : 9 (*ninda u kaš muṭ-ṭu*, cf. S. Maul 2004, p. 92) ou encore K.2426 : 9'-12' (*ninda^{mes} u kaš lal*, cf. J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 113, §5.72) mais aussi chez le nourrisson (*diš lú.tur ú-*nap-paq* kúm dib.dib-su ubur muṭ-ṭu nam.érim dib-su*, cf. SA.GIG XL : 119, cf. J. Scurlock 2014, p. 262 et 269).

⁶⁷ Par exemple BAM 49 : 10' : *ninda u a^{mes} šà-šú nu igi-šú* (cf. A. Bácskay 2018, p. 72); BAM 156 : 2 : *mim-mu i-lem-mu ina šà-šú la i-na-aḥ bal-ṭam ana dūr-šú ú-tab-bak* (cf. J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 129, §6.71).

⁶⁸ Cf. BAM 95 : 19-20 où l'on trouve l'expression *šihhat širi* (voir M. Geller 2005, p. 130-131); BAM 156 : 1 *diš na nam.érim šah-[hi]-hu gíg*. Cf. D. Cadelli 2000, p. 317-318 pour des réflexions sur la perte de poids dans les textes cunéiformes médicaux, et V. Chalendar 2019 pour une étude sur la maigreur en Mésopotamie notamment les expressions *uzu+šaḥāhū* et *šihhat šeri*. Le terme *šaḥāhu* est aussi associé au parjure dans T. Abusch, D. Schwemer, et al. 2016, p. 235, texte 8.28, l. 52 où l'on peut lire que « la maladie grave, le serment (*nīšu*) (et) le parjure (*māmītu*) font se consum[er mes chairs] ».

⁶⁹ Nous renvoyons plus particulièrement à l'ouvrage d'A. Bácskay 2018, notamment aux textes n°18 (BAM 49 : 9'-31); n°21 (BAM 579 : i 1-65, ii 1-54'); n°39 (BAM 174 : r. 29-32); n°40 (BAM 201 : 23-28) n°60 (BAM 52 : 39-46); n°62 (BAM 174 : r. 25-28); n°68 (BAM 168 : 18-44); n°69 (BAM 189 : i 6'-12'); n°70 (BAM 216 : 20'-28'); n°71 (BAM 228 : 1-22); n°73 (BAM 409 : r. 15-28).

La pratique de la malédiction est courante dans les textes mésopotamiens⁷⁰. Elle est étroitement liée au rituel de la prestation de serment qui pouvait s'inscrire dans le cadre légal⁷¹ ou diplomatique, tout particulièrement lors de la conclusion de traités d'alliance ou de vassalité. Dans les traités⁷² néo-assyriens, les malédictions apparaissent souvent en lien avec le domaine d'action directe de la divinité qui l'envoie (Ištar — la guerre⁷³, Šamaš — la justice⁷⁴, Adad — la pluie et les crues⁷⁵ etc.). Les divinités associées aux malédictions impliquant des maladies sont, sans surprise, la déesse de la médecine Gula⁷⁶, mais aussi le dieu Sîn, particulièrement lié à la maladie de peau *saḥaršubbu*⁷⁷, tandis que Nergal pouvait être invoqué pour envoyer des épidémies (*mūtānu*) sur la population du souverain parjure⁷⁸. Remarquons que cette documentation de la pratique ne cite que peu de noms de pathologies spécifiques. De fait, seules *saḥaršubbu*, *agannutillû* et *di'u* ont été relevées, et de façon surprenante, ces états pathologiques ne semblent pas être explicitement associés au Serment dans les prescriptions thérapeutiques. Néanmoins, une certaine cohérence peut être observée entre la vision du Serment pathogène telle que décrite par le corpus thérapeutique et celle livrée par la documentation de la pratique. Ainsi, dans les traités, le Serment est également associé aux atteintes dermatologiques, notamment par les mentions de la maladie-*saḥaršubbu*⁷⁹. Relevons aussi que la maladie-*di'u*, généralement interprétée comme une maladie grave affectant la tête et potentiellement caractérisée par une forte fièvre⁸⁰, peut également être

⁷⁰ Cf. Ch. Fensham 1963 ; A. M. Kitz 2007, H. Steymans 1995, p. 18-40 et 55-70.

⁷¹ Cf. l'étude de M. Sandowicz 2012, particulièrement les pages 107 à 160.

⁷² Le terme est impropre, nous l'employons par commodité.

⁷³ Par ex. SAA 2-4 : r. 20-21 ; SAA 2-9 : r. 24.

⁷⁴ Par ex. SAA 2-1 : r. 8-9 ; SAA 2-9 : r. 8'-10'.

⁷⁵ Par ex. SAA 2-1 : r. 13-15 ; SAA 2-6 §47.

⁷⁶ Ex. SAA 2-5 : r. iv 3-4 ; SAA 2-6 §52.

⁷⁷ SAA 2-6 §39 ; SAA 2-11 : r. 10-11. Repérée également dans les tablettes juridiques, cf. M. Sandowicz 2010, p. 126. Cf. K. Watanabe 1984 sur cette malédiction associée à Sîn.

⁷⁸ SAA 2-6 §49 ; SAA 2-4 : r. 26'.

⁷⁹ Sur la maladie-*saḥaršubbu* cf. notamment J. Kinnier-Wilson 1966 ; R. Biggs 1980-1983 ; F. Köcher 1986.

⁸⁰ Cf. CAD D, p. 165-166, sub *di'u*. *Di'u* est souvent mentionnée avec *mūtānu* (l'épidémie, la peste) cf. *ibid.* c). J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 59 identifient *di'u* à une fièvre typhoïde « Another syndrome, *di'u*, is closely linked to *ṣētu* and would also be classified as enteric fever by modern physicians. The use of the Sumerogram SAG.GIG "sick head" for *di'u* indicates that this typically started out with a sudden, very intense headache, presumably due to an extremely rapid rise in temperature at the onset of the illness ». A. Bácskay 2018, p. 273 dans son étude sur les fièvres indique simplement « *dīhu* (illness name) ». *Di'u* semble être peu attestée dans les textes médicaux, toutefois

rapprochée d'une thématique bien présente dans les textes thérapeutiques : celle de la chaleur excessive, de la brûlure.

Le thème de la maladie est particulièrement développé dans les formules de malédictions consignées dans le « Traité de succession d'Assarhaddon⁸¹ », puisque 16 paragraphes peuvent évoquer des états pathologiques⁸². Ce document offrant certainement parmi les meilleurs exemples de malédictions en lien avec la maladie, nous illustrerons notre étude du Serment pathogène par quelques formules particulièrement éclairantes qui en sont issues.

3.1. *Maladie interne et « consumante » dans le « Traité de Succession d'Assarhaddon »*

Cette investigation sur le Serment dans les textes thérapeutiques a mis en évidence une origine interne, emblématique de ses manifestations pathologiques. Elle est bien affirmée dans les prescriptions médicales et le SA.GIG, dans lesquels les symptômes gastro-intestinaux sont largement attestés. Cette dimension s'esquisse aussi dans *Šurpu* VII, avec le Serment associé à deux autres maladies abdominales personnifiées (*dimītu* et *ahhāzu*) qui emplissaient le corps des hommes de venin, reprenant cette même image du mal implanté à l'intérieur, ayant pour siège les entrailles. Cette conception d'une force destructrice tapie dans les entrailles du parjure, et considérée imputable aux modalités du rituel lors du serment, peut également être observée dans plusieurs formules de malédiction du « Traité de succession d'Assarhaddon ». Cet aspect est néanmoins exprimé sous des formes inédites, *a priori* étrangères aux

J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 59 §3.157 en recensent une attestation en lien direct avec le serment (K.11758 : 5'-7'), tandis que le lien Serment-*di'u* est explicite dans *Šurpu* V : 7/8 (cf. E. Reiner 1958, p. 30).

⁸¹ Daté de 672 av. J.-C., ce texte est connu par plusieurs copies. La première édition a été réalisée par D. Wiseman en 1958 sur la base des manuscrits découverts à Nimrud. À sa suite K. Watanabe en 1987, puis S. Parpola et K. Watanabe en 1988 ont procédé à des rééditions de ce document. En 2009, un exemplaire de ce texte a été découvert à Tell Tayinat, et a été édité par J. Lauinger en 2012. Pour des commentaires quant au statut de ce document (cf. M. Falès 2012, K. Watanabe 2014). Ce texte a également fait l'objet d'études comparatives avec le Deutéronome parmi lesquelles : R. Frankena 1965, M. Weinfeld 1965, H. Steymans 1995, M. Zehnder 2009, B. Levinson 2010. Nous renvoyons aux bibliographies des études les plus récentes pour des références supplémentaires.

⁸² Cf. M. P. Streck 1998, p. 171-172 pour une typologie des malédictions présentes dans ce traité. Nous renvoyons également aux études de K. Watanabe 2017 et S. Allen 2013 sur ces passages. L'importance particulière de la maladie dans ce document par rapport aux autres traités est certainement corrélée à la longueur exceptionnelle de ce texte.

textes thérapeutiques. Comme par exemple dans le §55⁸³, dans lequel les déesses Kubaba et Karḫuḫa de Karkémiš sont chargées de « placer dans [les] entrailles (du parjure) une grave maladie-*rimṭu*⁸⁴ » et de « faire s'écouler continuellement [le] sang (du parjure) comme les gouttes (de pluie) sur le sol ».

Le Serment se manifestait également par une chaleur excessive. Il consume le parjure, une action qui recouvre probablement plusieurs dimensions. Tout d'abord au sens propre, avec la fièvre, qui apparaît régulièrement dans les tableaux cliniques et qui n'est pas sans rappeler les effets du Serment évoqués par *Šurpu* VII, où le champ lexical de la brûlure est récurrent pour décrire l'action du Serment sur l'environnement et les individus. Dans le « Traité de Succession d'Assarhaddon », nous retrouvons la maladie-*di'u*, évoquée précédemment et provoquée, parmi d'autres maux, par le dieu Anû (§38) et qui rejoint cette même thématique.

Nous avons également vu que cette consommation revêtait une dimension plus figurée, celle de la consommation des chairs convoyée notamment par le verbe *šaḫāḫu*. Une idée retrouvée au §54B du « Traité de Succession d'Assarhaddon » qui décrit les entrailles du parjure rongées par les vers⁸⁵, un état imputable à la déesse Šarrat-Ekron. Si la thématique des vers (*tūltu*) est connue des textes thérapeutiques, elle n'apparaît pas explicitement associée au Serment dans les textes diagnostiques⁸⁶. Sans doute faut-il souligner que cette malédiction semble davantage s'intéresser ici à la prédiction d'un destin funeste pour le parjure, qu'à la description d'un état pathologique précis. Le ver *tūltu* est celui qui prolifère dans les cadavres, on le rencontre notamment dans l'*Épopée de Gilgamesh*⁸⁷. Enfin, dans cette même formule, soulignons l'emploi du verbe *šaḫāḫu* pour décrire l'action du ver⁸⁸.

⁸³ La version de Tell Tayinat a permis de compléter la lecture de cette malédiction, cf. J. Lauinger 2012, p. 102.

⁸⁴ Il s'agit de la seule occurrence recensée par le CAD R, p. 359 sub *rimṭu* pour cette maladie. Le dictionnaire renvoie à la graphie *ramītu*/ud.a, (cf. *ibid.*, p. 126), un terme qui semble davantage désigner des lésions dermatologiques (cf. J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 238), et ne paraît pas vraiment convenir à la formule de malédiction du « Traité de Succession d'Assarhaddon » qui évoque les entrailles du parjure. S. Parpola & K. Watanabe 1988, p. 49 avaient proposé « *veneral-disease* » pour rendre cette maladie-*rimṭu*, tandis que K. Watanabe 2017, p. 479 s'en tient à « *rimṭu-sickness* ».

⁸⁵ *Idem.*

⁸⁶ Le ver *tūltu* paraît davantage associé aux maux de dents, cf. CAD T, p. 466 sub *tūltu* b) et J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 420.

⁸⁷ Cf. A. George 2003, p. 680-681 l. 59-60.

⁸⁸ ^d*šar-rat-a-am-qār-ru¹-u-¹na¹* ta *šà-ku-¹nu¹* li-*šá-ḫi-ḫa tul-¹tu¹*. Cf. J. Lauinger 2012, p. 102. La malédiction a été traduite « May Šarrat-Ekron make a worm fall from your

3.2. Parjure, poison et jaunisse dans le « *Traité de Succession d'Assarhaddon* »

Šurpu VII : 1-33 faisait apparaître une certaine proximité entre les maladies-*dimītu*, *ahhāzu* et le Serment, ces trois maladies personnifiées ayant pour caractéristique commune d'emplir leur victime de venin. Cette idée du poison infiltré dans le corps du parjure est également présente dans le « *Traité de Succession d'Assarhaddon* ». Ainsi, le §54 énonce la malédiction suivante : « Puisse le dieu Aramiš, seigneur de la ville et du pays de Qarnê et seigneur de la ville et du pays Aza'i, vous emplir d'eaux jaunes⁸⁹ », tandis que la malédiction attribuée au dieu Ea (§60), dieu des eaux souterraines, charge la divinité d'abreuver le parjure d'« eaux mortelles ». Si aucune formule strictement parallèle n'a pu être repérée dans les prescriptions thérapeutiques, peut-être faut-il rapprocher ces « eaux jaunes », « eaux mortelles » et « venin », de la bile (*martu/zé*), une sécrétion bien observée dans les textes thérapeutiques⁹⁰ dont la désignation akkadienne vaut également pour venin/poison⁹¹. Enfin, nous souhaiterions émettre prudemment l'hypothèse selon laquelle, la malédiction envoyée par Aramiš puisse faire référence à la jaunisse⁹², une pathologie en lien étroit avec la « bile » dans la documentation savante mésopotamienne. L'association jaunisse/Serment s'esquissait déjà dans *Šurpu*, et se trouvait confirmée par le SA.GIG⁹³. Nous l'observons également dans les incantations⁹⁴.

insides » par J. Lauinger 2012, p. 113, et par « May Šarrat-Ekron make worms fall from your insides » par K. Watanabe 2017, p. 479. À nos yeux, *šahāhu* pourrait renvoyer à l'action des vers qui dévorent les entrailles du parjure, la malédiction pourrait être traduite comme suit : « Puisse Šarrat-Ekron (faire que), depuis vos entrailles, les vers (vous) consomment ».

⁸⁹ *ḏa-ra-miš* en uru kur si en uru kur ^r*az-a-i?*¹ a^{mes} sig^r^{mes} *li-mal-li-ku-nu*¹ (cf. J. Lauinger 2012, p. 102).

⁹⁰ À l'exemple du SA.GIG XVI : 77 qui associe un pronostic vital négatif à l'écoulement de bile jaune. Cf. Scurlock 2014, p. 122 et 130.

⁹¹ Cf. CAD M/1, p. 299-300, sub *martu e*.

⁹² Sur la jaunisse dans les sources cunéiformes cf. notamment R. Labat, 1954-1971 ; Th. Kämmerer 2000 ; P. Adamson 1993, p. 157-158 ; J. Scurlock & B. Andersen 2005, p. 33-34 et 191-192.

⁹³ Cf. la note 30.

⁹⁴ Ceci est perceptible dans les incantations cf. notamment B. Alster 1972 et P. Michalowski 2009. Voir aussi le commentaire de B. Böck 2014, p. 122ff. Dans cette incantation la « bile » sort de la terre, à l'image d'un végétal, selon la même image trouvée dans *Šurpu* VII : 5-6 pour décrire l'origine de la maladie-*ahhāzu* dans (cf. *ibid.*, p. 125). Ce type d'incantation pouvait être inséré dans des tablettes dédiées au soin des affections de la vésicule biliaire et des jaunisses, à l'instar de BAM 578 (cf. D. Cadelli 2000, p. 196-197 et 231 et J. Scurlock 2014, p. 511-512 et 522).

3.3. Maladies de peau dans le « Traité de Succession d'Assarhaddon »

Enfin, le Serment se caractérise par des atteintes dermatologiques, une manifestation bien décrite dans *Šurpu* et présente dans les composantes diagnostiques des textes médicaux bien que moins fréquemment que les fièvres ou encore les symptômes gastro-intestinaux. Sans doute faut-il souligner ici que notre vision des manifestations pathologiques du Serment est probablement limitée et conditionnée par les sources à disposition⁹⁵.

Dans le « Traité de Succession d'Assarhaddon », plusieurs paragraphes évoquent des conséquences dermatologiques au parjure. Nous retrouvons, par exemple, l'emblématique malédiction envoyée par Sîn (§39) sous la forme de la maladie-*saḥaršubbu*. Cette même pathologie se trouvait d'ailleurs possiblement évoquée dans *Šurpu* VII, par l'image de la maladie comparée à une cape enveloppant le patient⁹⁶. La présence de cette maladie dans les formules de malédiction est généralement expliquée par ses conséquences sociales ostracisantes⁹⁷. Le malade n'a plus accès ni au temple ni au palais, et est, plus largement, mis au ban de la société humaine, condamné à « errer dans la steppe ». Dans ce contexte de parjure, les lésions dermatologiques sont envisagées comme les marques externes de l'impureté provoquées par la transgression du serment.

En dehors de la malédiction de Sîn, plusieurs formules du « Traité de Succession d'Assarhaddon » pourraient faire référence à des altérations dermatologiques. Elles recourent parfois à des comparaisons imagées, dont les référents ne sont pas repris par les textes médicaux. À l'instar du §81 qui évoque des chairs sombres comme le bitume, la poix et le naphte⁹⁸, matières vraisemblablement choisies pour leur couleur, mais aussi possiblement pour leur odeur. Le tout évoquant peut-être des chairs nécrosées.

⁹⁵ Pour le cas spécifique du *saḥaršubbu*, K. Van der Toorn 1985, p. 73, avait souligné l'absence apparente de textes thérapeutiques pour traiter la maladie-*saḥaršubbu* et l'avait mise sur le compte de son caractère incurable. Notons que des prescriptions thérapeutiques sont désormais connues (cf. A. Tsukimoto 1999, p. 199-200). La maladie-*saḥaršubbu* n'a pas non plus été repérée en lien avec le serment dans le SA.GIG, pourtant des entrées avec des pronostics négatifs y sont recensées.

⁹⁶ *Šurpu* VII 19/20 (*kīma šubāti*), l'image de la cape est bien connue pour décrire la maladie-*saḥaršubbu* (cf. K. Van der Toorn 1985, p. 73 et CAD S, p. 224 sub *šubāti* b 2').

⁹⁷ Sur cette malédiction cf. K. Watanabe 1984 ; voir aussi les réflexions de K. Van der Toorn 1985, p. 72-75 sur la lèpre.

⁹⁸ « Puissent vos chairs, la chair de vos femmes, de vos frères, de vos fils (et) vos filles s'assombrir comme le bitume, la poix et le naphte ».

Ces malédictions étaient destinées à provoquer chez le parjure une infection incurable dont les symptômes visibles conduisaient à une exclusion sociale sans appel. Cette idée d'incurabilité est notamment exprimée par la malédiction attribuée à la déesse de la médecine Gula (§52) qui envoie sur le parjure une plaie persistante (*simmu lazzu*), et plus généralement dans le §99 qui stipule qu'aucun ingrédient servant habituellement à panser les plaies ne sera disponible pour soigner le parjure en cas de blessure⁹⁹.

4. CONCLUSION

Cette étude s'est attachée à explorer le serment, notion complexe en Mésopotamie, puisqu'à la fois parole donnée lors d'un rituel, conséquences funestes du parjure et entité maléfique pour les mettre en œuvre. Ce dernier aspect a plus particulièrement retenu notre attention, puisqu'il est à l'œuvre dans les textes thérapeutiques.

L'examen comparatif des manifestations pathologiques du Serment dans les textes thérapeutiques et la documentation de la pratique du I^{er} millénaire av. J.-C. révèle une conception commune du Serment pathogène au travers de moyens d'expression variés, plus ou moins « littéraires ». Il apparaît que l'approche des Mésopotamiens de ce Serment pathogène varie selon les différentes documentations. Ainsi, la vision des manifestations pathologiques du Serment offerte par *Šurpu* paraît plus proche de celle de la documentation de la pratique, que de celle présentée par les prescriptions thérapeutiques ou du SA.GIG. En témoigne, la malédiction envoyée par Anû¹⁰⁰ dans le « Traité de Succession d'Assarhaddon » (§38) qui ne relève pas directement du domaine traditionnel du dieu, mais dont la manière d'envoyer la malédiction est, elle, en relation avec la nature cosmique de cette divinité. De fait, Anû « fait pleuvoir » sur la population¹⁰¹ la maladie (*gig*), l'épuisement (*taniḫu*), la maladie-*di'u*, le trouble (*diliptu*), la morosité (*nissatu*) et la mauvaise santé (*la du₁₀-ga numun*). Ces maux décrivent davantage un état général de faiblesse physique et morale, qu'ils ne constituent un véritable tableau clinique dont on trouverait le parallèle dans les prescriptions

⁹⁹ « Lorsque l'ennemi vous transpercera, puissent le miel, l'huile, le gingembre, et le "sang de cèdre" à placer sur votre blessure, ne pas être disponibles ».

¹⁰⁰ Cf. H. Steymans, 1995 p. 72-78 pour un commentaire.

¹⁰¹ Nous sommes dans le cas d'un document diplomatique qui implique donc le souverain jureur et son peuple.

thérapeutiques et le SA.GIG. En revanche, cette séquence évoque directement celle rencontrée dans les lignes de *Šurpu* IV 83-85¹⁰². Un parallèle qui se révèle au final peu étonnant puisque le traité d'accession au trône d'Assarhaddon met spécifiquement en garde celui qui utiliserait des procédures telles que *Šurpu* pour se défaire du serment¹⁰³.

Au-delà de ces différences d'expression, le Serment est perçu comme une entité se manifestant de diverses manières, quelques effets principaux du Serment sur la santé ont ainsi été dégagés parmi lesquels : consommation, symptômes gastro-intestinaux, et atteintes dermatologiques. Ses effets pathogènes emblématiques apparaissent de façon plus ou moins prononcée selon les types de textes (prescriptions thérapeutiques et SA.GIG, incantations, traités), et sont compréhensibles à la lumière de la conception générale du serment en Mésopotamie.

Ainsi, l'enracinement du Serment pathogène dans les entrailles, explicité par les nombreux symptômes gastro-intestinaux, constitue un rappel symbolique des modalités pratiques de la prestation du serment et semble confirmer la conception selon laquelle la maladie du Serment serait provoquée par une transgression comprise comme la rupture d'un serment envers les dieux. Le Serment pathogène épuise littéralement les corps par la fièvre et l'amaigrissement. Enfin, les maladies de peau, visibles et infâmantes, particulièrement affirmées dans la documentation de la pratique, constituent la marque du Serment. Elles représentent une terrible menace par une maladie à la fois sanction physique, mais aussi sociale, pour celui qui serait tenté de devenir parjure.

¹⁰² Cf. E. Reiner 1958, p. 28. Notons également que les termes *di'u* et *dilipitu* semblent fonctionner en binôme dans le corpus magique, on les trouve notamment mentionnés ensemble dans les textes pour se défaire la sorcellerie, cf. T. Abusch, D. Schwemer, et al. 2016, p. 33, 60, 204.

¹⁰³ Cf. SAA 2-4 : r. 10-11, cf. S. Parpola & K. Watanabe 1988, p. 22 « I will [keep] the oath [of this treaty tablet] and not perform the (rite of) undoing the [oath...] ».

BIBLIOGRAPHIE

- Abusch T., 2015 : *The Magical Ceremony Maqlû, A Critical Edition*, AMD 10, Leiden/Boston.
- Abusch, T., D. Schwemer, M. Luukko & G. Van Buylaere, 2016 : *Corpus of Mesopotamian Anti-Witchcraft Rituals, Volume Two*, AMD 8/2, Leiden/Boston.
- Allen S., 2013 : « Rearranging the Gods in Esarhaddon's Succession Treaty (SAA 2 6 : 414-465) », *WO* 43/1, p. 1-24.
- Alster B., 1972 : « A Sumerian Incantation Against Gall », *OrNS* 41 (3), p. 349-358.
- Attia A., 2018 : « "Mieux vaut être riche et bien-portant que pauvre et malade" : de BAM III-234 à Job » », *JMC* 31, p. 43-66.
- Bácksay A., 2018 : *Therapeutic Prescriptions against Fever in Ancient Mesopotamia*, AOAT 447, Münster.
- Biggs R., 1980-1983 : « Lepra », *RIA* 6, Berlin/New-York, p. 605.
- Böck B., 2014 : *The Healing Goddess Gula: Towards an Understanding of Ancient Babylonian Medicine*, CHANE 67, Leiden/Boston.
- Borger R., 2000 : « Šurpu II, III, IV und VIII in „Partitur” », dans A. George & I. Finkel (éd.), *Wisdom, Gods and Literature, Studies in Assyriology in Honour of W. G. Lambert*, Winona Lake, p. 15-90.
- Buisson G., 2016 : « À la recherche de la mélancolie en Mésopotamie ancienne », *JMC* 28, p. 1-54.
- 2016b : « Bavardages autour de BAM III-234 », *JMC* 28, p. 60-65.
- Cadelli D., 2000 : *Recherche sur la médecine mésopotamienne : la série Šumma amēlu suālam maruṣ*, Thèse de Doctorat, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (non publiée).
- Chalendar V., 2019 : « Le médecin mésopotamien face à la maigreur », sous presse.
- Charpin D., 1997 : « Manger un serment », dans S. Lafont (éd.), *Jurer et Mau-dire : pratiques politiques et usages juridiques du serment dans le Proche-Orient ancien*, Paris.
- 2010 : « Les formulaires des contrats de Mari à l'époque amorrite : entre tradition babylonienne et innovation », dans S. Lafont & A. Lemaire (éd.), *Trois mille ans de formulaires juridiques Ouest sémitiques*, Actes de la Table ronde de l'EPHE, septembre 2006, HEO 48, Genève/Paris, p. 13-42.
- 2010b : *Writing, Law, and Kingship in Old Babylonian Mesopotamia*, Chicago.
- Choukaziššian Eypper S., 2016 : « Diseases of the Feet in Babylonian-Assyrian Medicine. A Study of Text K.67+ », *JMC* 27, p. 1-58.
- Démare-Lafont S., 2015 : « Manger un tabou : sacrilège ou parjure ? Une relecture des procès de Lugal-giškim-zi », dans J.-M. Durand, M. Guichard & Th. Römer (éd.), *Tabous et transgressions : Actes du colloque organisé par le Collège de France, Paris, les 11 et 12 avril 2012*, OBO 274, Fribourg/Göttingen, p. 19-30.
- Durand J.-M., 2015 : « Tabou et transgression : le sentiment de la honte », dans J.-M. Durand, M. Guichard & Th. Römer (éd.), *Tabous et transgressions :*

- Actes du colloque organisé par le Collège de France, Paris, les 11 et 12 avril 2012*, OBO 274, Fribourg/Göttingen, p. 1-18.
- Falès M., 2012 : « After Ta'iyat: The New Status of Esarhaddon's *adê* for Assyrian Political History », *RA* 106, p. 133-158.
- Farber W., 2014 : *Lamaštu: an Edition of the Canonical Series of Lamaštu Incantations and Ritual and Related Texts from the Second and First Millennia B.C.*, MC 17, Winona Lake.
- Fensham Ch., 1963 : « Common Trends in Curses of the Near Eastern Treaties and Kudurru-Inscriptions Compared with Maledictions of Amos and Isaiah », *ZAW* 75, p. 155-175.
- Frankena R., 1965 : « The Vassal-Treaties of Esarhaddon and the Dating of Deuteronomy », *OtSt* 14, p. 122-154.
- Geller M., 1990 : « Taboo in Mesopotamia: a Review Article », *JCS* 42/1, p. 105-117.
- 1998 : « An Incantation against Curses », dans S. Maul (éd.), *Festschrift für Rykle Borger zu seinem 65. Geburtstag am 24. Mai 1994*, tikip santakki mala bašmu..., CM 10, Groningen, p. 127-140.
- 2005 : *Renal and Rectal Disease Texts*, BAM 7, Berlin/New York.
- 2012 : « Tabu », *RIA* 13 5/6, Berlin/Boston, p. 394-395.
- 2016 : *Healing Magic and Evil Demons: Canonical Udug-Ḫul Incantations*, BAM 8, Boston.
- George A., 2003 : *The Babylonian Gilgamesh Epic, Introduction, Critical Edition*, Vol. 1, Oxford/New York.
- Heeßel N., 2000 : *Babylonisch-assyrische Diagnostik*, AOAT 43, Münster.
- 2007 : « The Hands of Gods: Disease Names, and Divine Anger » dans I. L. Finkel & M. J. Geller (éd.), *Disease in Babylonia*, CM 36, Leyde/Boston, p. 120-130.
- Jiménez E., 2018 : « Exit the "Oath with the Feet of a Goat" », *NABU* 2018/27, p. 45.
- Kämmerer Th., 2000 : « Pathologische Veränderungen an Leber und Galle. Das Krankheitsbild der Gelbsucht », *RA* 94, p. 57-93.
- Kinnier Wilson J., 1966 : « Leprosy in Ancient Mesopotamia », *RA* 60, p. 47-58.
- Kitz A. M., 2007 : « Curses and Cursing in the Ancient Near East », *Religion Compass* 1/6, p. 615-627.
- Köcher F., 1986 : « *Saḫaršubbû* - zur Frage nach der Lepra im alten Zweistromland », dans J. Henning Wolf, *Aussatz - Lepra - Hansen-Krankheit. Ein Menschheitsproblem im Wandel*, Würzburg, p. 27-34.
- Labat R., 1951 : *Traité d'akkadien de diagnostics et pronostics médicaux. Vol. I, Transcription et traduction*, Collection de Travaux de l'Académie Internationale d'Histoire des Sciences 7, Paris/Leyde.
- 1954-1971 : « Gallenkrankheiten, Gelbsucht », *RIA* 3, Berlin/New-York, p. 134-135.
- Lauinger J., 2012 : « Esarhaddon's Succession Treaty at Tell Tayinat: Text and Commentary », *JCS* 64, p. 87-123.
- Levinson B., 2010 : « Esarhaddon's Succession Treaty as the Source for the Canon Formula in Deuteronomy 13 :1 », *JAOS* 130/3, p. 337-347.
- Livingstone A., 1989 : *Court Poetry and Literary Miscellanea*, SAA 3, Helsinki.

- Marti L., 2015 : « Tabou et Hémérologies en Assyrie », dans J.-M. Durand, M. Guichard & Th. Römer (éd.), *Tabous et transgressions : Actes du colloque organisé par le Collège de France, Paris, les 11 et 12 avril 2012*, OBO 274, Fribourg/Göttingen, p. 47-67.
- Maul S., 2004 : « 'Die Lösung von Bann': Überlegungen zu altorientalischen Konzeptionen von Krankheit und Heilkunst », dans H. J. Horstmanshoff & M. Stol (éd.), *Magic and Rationality in Ancient Near Eastern and Graeco-Roman Medicine*, Leiden/Boston, p. 79-95.
- Michalowski P., 2009 : « Carminative Magic: Towards an Understanding of Sumerian Poetics », *ZA* 71, p. 1-18.
- Oshima T., 2014 : *Babylonian Poems of Pious Sufferers*, Ludlul Bēl Nēmeqi and the Babylonian Theodicy, Orientalische Religionen in der Antike, Tübingen.
- Parpola S. & K. Watanabe, 1988 : *Neo-Assyrian Treaties and Loyalty Oaths*, SAA 2, Helsinki.
- Reiner E., 1958 : *Šurpu, A Collection of Sumerian and Akkadian Incantation*, AfO Beiheft 11, Graz.
- Ritter E. & J. Kinnier Wilson, 1980 : « Prescription for an Anxiety State: A Study of BAM 234 », *AnSt* 30, p. 23-30.
- Salin S., 2015 : « When Disease "Touches", "Hits" or "Seizes" in Assyro-babylonian Medicine », *KASKAL* 12, p. 319-336.
- Sandowicz M., 2012 : *Oaths and Curses. A Study in Neo- and Late Babylonian Legal Formulary*, AOAT 398, Münster.
- Schuster-Brandis A., 2008 : *Steine als Schutz- und Heilmittel. Untersuchung zu ihrer Verwendung in der Beschwörungskunst Mesopotamiens im 1. Jt. v. Chr.*, AOAT 46, Münster.
- Scurlock J., 2014 : *Sourcebook for Ancient Mesopotamian Medicine*, SBL WAW 36, Atlanta.
- Scurlock J. & B. Andersen, 2005 : *Diagnoses in Assyrian and Babylonian Medicine: Ancient Sources, Translations, and Modern Medical Analyses*, Urbana/Chicago.
- Schwemer D., 2017 : *The Anti-Witchcraft Ritual Maqlû: The Cuneiform Sources of a Magic Ceremony from Ancient Mesopotamia*, Wiesbaden.
- Steymans H., 1995 : *Deuteronomium 28 und die adê zur Throfolgeregelung Asarhaddons: Segen und Fluch im Alten Orient und in Israel*, OBO 145, Göttingen.
- Streck M. P., 1998 : « Die Flüche im Sukzessionsvertrag Asarhaddons », *ZAR* 4, p. 165-191.
- Tsukimoto A., 1999 : « "By the Hand of Madi-Dagan, the Scribe and Apkalu-Priest" – A Medical Text from the Middle Euphrates Region », dans K. Watanabe (ed.), *Priests and Officials in the Ancient Near East*, Colloquium on the Ancient Near East 2, Heidelberg, p. 187-200.
- Van der Toorn K., 1985 : *Sin and Sanction in Israel and Mesopotamia, A Comparative Study*, Assen/Maastricht.
- Watanabe K., 1984 : « Die literarische Überlieferung eines babylonisch-assyrischen Fluchthemas mit Anrufung des Mondgottes Sîn », *ASJ* 6, p. 99-119.

- 1987 : *Die adê-Vereidigung anlässlich der Thronfolgeregelung Asarhaddons*, BaM Beiheft 3, Berlin.
- 2014 : « Esarhaddon's Succession Oath Documents Reconsidered in Light of the Tayinat Version », *Orient* 49, p. 145-170.
- 2016 : « Innovations in Esarhaddon's Succession Oath Documents Considered from the Viewpoint of the Documents' Structure », *SAAB* 21, p. 173-215.
- 2017 : « A Study of Assyrian Cultural Policy as Expressed in Esarhaddon's Succession Oath Documents », dans A. Baruchi-Unna, T. Forti, S. Aḥituv, I. Eph'al & J. H. Tigay (éd.), "Now It Happened in Those Days". *Studies in Biblical, Assyrian and Other Ancient Near Eastern. Historiography Presented to Mordechai Cogan on His 75th Birthday*, Winona Lake, p. 473-492.
- Weinfeld M., 1965 : « Traces of Assyrian Treaty Formulae in Deuteronomy », *Biblica* 46/4, p. 417-427.
- Wiseman D., 1958 : « The Vassal-Treaties of Esarhaddon », *Iraq* 20, p. 30-99.
- Zehnder M., 2009 : « Building on Stone? Deuteronomy and Esarhaddon's Loyalty Oaths (Part 1): Some Preliminary Observations », *Bulletin for Biblical Research* 19/3, p. 341-374.
- Ziegler N., 2015 : « Le Juste Souffrant victime de la colère divine », dans J-M. Durand, L. Marti & Th. Römer (éd.), *Colères et repentirs divins, Actes du colloque organisé par le Collège de France, Paris, les 24 et 25 avril 2013*, OBO 278, Fribourg, p. 215-241.
- Zilberg P. & W. Horowitz, 2016 : « A Medico-Magical Text from the Otago Tablets, Dunedin New Zealand », *ZA* 106/2, p. 175-184.